Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle,

Ont donné procuration :
HUET Aurélien donne pouvoir à FENIET Maud
JAN Émile donne pouvoir à SENNINGER Danielle
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à FLEHO Elisabeth

Étaient absents :
YART Stéphanie
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance :
RACAPE isabelle

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Procurations	: 3
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

DELIBERATION 2026_10_08
LOTISSEMENT LA COURROIE : DENOMINATION DE LA VOIE CENTRALE

Rapport de Jean-Luc Lévesque adjoint en charge de la voirie, bâtiments, espaces verts, pilotage des opérations de travaux, gestion des déchets

La dénomination des voies constitue une compétence de la commune. Par délibération n°2026_06_31 en date du 30 juin 2026, le Conseil Municipal a décidé de ne pas retenir la proposition de dénomination formulée par Monsieur Olivier Yvoir, aménageur du lotissement

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261008-DE

d'habitation de La Courroie, pour la voie interne du lotissement. La dénomination proposée faisait référence au nom/prénom de sa grand-mère, « rue Hélène Cheval ».

Au cours des échanges, il a notamment été rappelé que les noms de rues constituent une mémoire collective et un patrimoine commun et qu'elle doit faire référence à des personnalités ou à des éléments en lien avec l'histoire et l'identité locale.

La voie interne du lotissement de La Courroie a vocation, à terme, à être intégrée au domaine public communal dans le cadre de sa rétrocession à la commune.

Monsieur Olivier Yvoir propose une nouvelle dénomination pour cette voie : « rue des carrières ».

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer « rue des carrières » la voie centrale du lotissement de La Courroie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix et une abstention (M Paumier) :

APPROUVE la dénomination « Rue des Carrières » pour la voie centrale du lotissement de La Courroie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPE

